

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 5 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Patrick MAUNAS
	Alain CAMSUZOU	à	Jean CASABONNE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Valérie SARTOLOU	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
	Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD

<u>Suppléants</u> :	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOPE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre-Félix CAUHAPE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Pierre CAS AUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES



RAPPORT N° 170926-26-DIV-

OURAGAN IRMA : UNE AIDE EN FAVEUR DES SINISTRÉS DES ANTILLES

M. SOUMET précise que le cyclone Irma vient de ravager les îles françaises de Saint Martin et Saint Barthélémy.

Classement en force 5, avec des vents d'une extrême violence soufflant à 260 kms/heure, électricité coupée, pénurie d'eau, maisons détruites, infrastructures ravagées, l'ouragan Irma, qui a déferlé sur nos Antilles, a causé des dégâts considérables.

Des morts, des blessés et, face à pareille catastrophe humanitaire, la détresse des populations françaises d'Outre-mer durement frappées et qui vivent un véritablement cauchemar.

Pour aider les victimes, la Communauté de Communes se propose de répondre à l'appel à la solidarité nationale lancé notamment par la Fondation de France chargée par le gouvernement de centraliser la collecte des dons et « de les répartir entre les associations et les organisations qui interviennent auprès de nos concitoyens sinistrés ».

En conséquence,

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 67 voix pour et 1 contre (David MIRANDE)

- **VIENT** en aide aux enfants et aux familles de nos territoires d'Outre-mer qui ont tout perdu
- **DECIDE** de verser un secours de 2 000 € à la Fondation de France – Solidarité Antilles (BP 22 – 75008 PARIS)

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 septembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 8.10.17

Le Président



Daniel LACRAMPE

Le - 9 OCT. 2017

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE